Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260707-DEC202610-DE

Mairie de Val d'Izé

DECISION N° 2026_10
en date du 7 juillet 2026

TRAVAUX D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF
MARCHE DE TRAVAUX
AVENANT 2 LOT 10 « Electricité »

Le Maire de la Commune de Val d'Izé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-014 en date du 31.03.2026 donnant délégation au maire,
Vu la décision n° 2024-17 en date du 05.12.2024 portant attribution du lot N°10 « Electricité» du marché de travaux d'extension du complexe sportif à l'entreprise SARL GENEVE sise zone d'activité du Bas Pont - 35500 TAILLIS pour un montant de 116 573,83€ HT,
Considérant le devis en moins-value transmis par l'entreprise d'un montant de 5 980,28€ HT suite à la prise en charge des travaux par le SDE 35 au titre de sa compétence en matière d'éclairage public et donc du terrain d'entrainement ,

DECIDE

Article 1 : De fixer le montant du lot N°10 « Electricité» du marché relatif aux travaux d'extension du complexe sportif à 110 593,55€ HT.

Article 2 : La présente décision donnera lieu à signature d'une modification à l'acte d'engagement et sera inscrite au registre de la mairie.

Il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ
35 (Ille-et-Vilaine)